

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 19 juin 2025

**Membres
en exercice : 37**

Date de Convocation : le 13 juin 2025

Présents : 27

Le jeudi dix-neuf juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Françoise BENOIT, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT Anny BARGHON, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Christian VIGNE.

Représentés : Emile LOUCHE représenté par Sébastien PRADIER, Thibault ROBERT représenté par Karine ACCASSAT, James BOUVIER représenté par Jacques GENEST et Geneviève DUNY représentée par Thierry MAILLET.

Absents : Sébastien BOURDELY, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS,

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

Dominique ALLIX quitte la séance à 19 h 40. Il ne participe pas au vote.

DE_2025_057 : Marché forain du Gerbier – consultation et affectation de deux agents du service ordures ménagères.

Par courrier en date du 06 juin 2025, le Conseil département de l'Ardèche a sollicité la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche dans le cadre de la consultation sur la prestation de ramassage des ordures ménagères du marché forain du Gerbier de Jonc.

La date limite de réception des offres est fixée au 13 juin 2025.

Le montant de l'offre s'élève à 6 400 € TTC

Cette offre comprend :

- La masse salariale. En effet, deux agents du service ordures ménagères sont affectés à cette collecte.
- L'achat des sacs poubelle
- Les indemnités kilométriques

Le Président informe le Conseil communautaire que le marché valant cahier des charges - CONTRAT N° 25ENS05 a été signé le 11.06.2025.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'affecter deux agents du service ordures ménagères de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche afin d'effectuer la collecte des ordures ménagères pour le marché forain du Gerbier de Jonc.
- De valider le visa du marché valant cahier des charges.
- D'autoriser le Président à transmettre toutes les pièces comptables nécessaires au remboursement par le Conseil Départemental de l'Ardèche des dépenses afférentes à cette prestation conformément à l'article 4 – Montant de l'offre. Montant estimé à 6 400 €.

Fait à Coucouron, le 23/06/2025

Le Président,
Jacques GERARD

